

Virés du Foyer taminois pour faute grave - 16/10/2014

Sambreville -

Le Foyer taminois fait à nouveau les titres de l'actualité: lundi matin, sa directrice générale, et son compagnon, chargé de projet, ont été licenciés.



Philippe Hanck, le président du conseil d'administration du Foyer taminois, confiait lundi soir qu'il n'aurait jamais voulu connaître cela: devoir se séparer brutalement de deux personnes. Une situation éprouvante disait-il, mais il n'y avait pas d'autre choix possible.

Marylin Marchal, la directrice-générale, et Olivier Legros, le chef des projets, ont été virés comme des malpropres, lundi matin, comme nous l'annoncions dans notre édition de mercredi. L'un au siège administratif, rue Nuits Saint-Georges, l'autre au siège du service technique, rue Jean Jaurès. Leur licenciement leur a été signifié simultanément, et sur le champ, sans préavis, par un huissier entouré de gardes de sécurité, qui les a empêchés de rentrer dans leur bureau respectif, ce qui a bien sûr ajouté au déshonneur.

L'affaire n'en restera pas là. La directrice-générale, choquée par la méthode, nous a déjà laissé entendre qu'elle portera l'affaire en Justice, sans doute pour dénoncer un licenciement abusif.

Car l'un et l'autre ont été remerciés, certes violemment, mais sans indemnités, sans même la possibilité de toucher des allocations de chômage.

Ce scénario de «rupture» totale est manifestement la conséquence qu'une ou plusieurs fautes graves auraient été commises par les intéressés, sans doute solidairement. La directrice générale, elle, évoque une machination à son encontre, un complot.

Ce qui ajoute du piquant à cette affaire, c'est que Marylin Marchal et Olivier Legros ne formaient pas qu'un couple professionnel, ils vivaient aussi ensemble, depuis trois ans. Tantôt à Andenne, où l'ex-directrice réside, tantôt à Velaine-sur-Sambre, d'où est originaire le second.

Marylin Marchal n'en dira pas davantage sur les motifs forcément graves pouvant expliquer révocation aussi expresse. Qu'elle doit évidemment connaître et auxquels elle rétorque qu'elle n'a rien à se reprocher.

Le couple formé avec un subalterne de la société, mais néanmoins cadre, s'il lui a été reproché, ne peut être constitutif d'une faute grave. Cela aurait joué un tout petit peu, dit-on.

Marylin Marchal et Olivier Legros se savaient dans le collimateur de leurs instances, jusqu'à se sentir moralement harcelés. Celles-ci ont en effet investigué. Le communiqué diffusé mardi soir par la présidence du Foyer attribue d'ailleurs le licenciement des deux personnes comme l'aboutissement d'une longue procédure d'objectivation.

Ce qui a été découvert rendait impossible toute collaboration et rompait immédiatement la confiance. Rien n'a filtré sur cette cause grave mais il ne s'agirait en aucune façon de détournement de fonds, ou de trafics.

Le vice-président de cette société coopérative de logements publics – qui en gère plus ou moins 1 500 – Michel Gobert, s'est borné, selon la consigne stricte donnée aux administrateurs, de ne pas communiquer au-delà du communiqué de presse. Mais il insiste sur le fait que cette décision difficile et radicale a été prise à l'unanimité des membres du conseil d'administration, toutes familles politiques confondues donc, en ce compris les deux représentants des locataires. Ce qui interpelle et permet de penser que la gravité des faits est bien avérée.

Marylin Marchal, issue du Fonds du logement de Charleroi où elle était inspectrice financière, occupait ce poste de direction depuis 8 ans, sans démériter. Son départ remet sur la scène médiatique une société importante en Basse-Sambre, ébranlée au début des années 2000 par les ondes de choc du scandale de la Carolorégienne, à Charleroi.

Tout aussi brutalement, à l'époque, le directeur technique et le directeur-gérant avaient été virés sans ménagement, pour des faits de corruption, par un commissaire spécial du gouvernement wallon.

Pierre WIAME (L'Avenir)

« Traités comme des bandits » - 16/10/2014

Sambreville -

L'affaire fait du bruit dans le petit secteur du logement social wallon. Que s'est-il passé à Tamines? À tout le moins, on reproche au couple «Marchal-Legros » divers abus, de pouvoir notamment.

Des indélicatesses. D'avoir peut-être justement formé un couple trop visible, jusqu'à créer un malaise. Une collusion ou une entente trop étroite qui a peut-être conduit à des dérives ou à des confusions, dans l'attribution des logements par exemple, ou dans la gestion de ceux-ci. Sur ce point, le Foyer taminois a verrouillé sa communication. On sait juste que la directrice-gérante et le chef de projets ont été invités à venir s'expliquer, ou se défendre, devant le Conseil d'administration, sur des faits ou des actes très précis, ponctuels, sans doute accusateurs, et qu'ils ont refusé cette «comparution ». Cette dérobade aurait aussitôt entraîné la rupture de confiance et scellé, à l'unanimité des membres rappelons-le, la décision de les licencier.

Ce climat vicié explique pourquoi ils ont été empêchés de rentrer dans leur bureau respectif, et «*traités comme des bandits* » déplore l'ex-directrice. La société craignait manifestement la disparition ou la destruction de pièces, ou de preuves à charge, susceptibles d'être produites devant un tribunal.

Pour l'heure et dans l'attente du recrutement de deux nouveaux responsables, l'intérim est assuré par le président Philippe Hanck, et par le vice-président Michel Gobert, conformément aux statuts de la société.

L'ex-directrice, très remontée contre son ancien employeur, n'a pas perdu le moral: elle a consulté un avocat et ne compte pas se laisser faire.

Elle compte bien rapidement rebondir et s'est déjà lancée activement dans la recherche d'un emploi.

P.W. (L'Avenir)